



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p><b>OBJET :</b></p> <p><b>VALIDATION DU DOSSIER OCMACS « SAS GARAGE HTC » A ILLE SUR TET</b></p>	<p><b>Nombre de Conseillers : 38</b>  <b>En exercice : 38</b>  <b>Présents : 30</b>  <b>Votants : 32</b>  <b>Délib. n°6- 12/12/2023</b></p>
	<p>Certifié exécutoire          Transmis à la Sous Préfecture de          Prades          le          Par porteur          Publié le          Notifié le</p>

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ile sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la Commune de Bouleternère - Salle Jules Gaspard, sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : le mardi 5 décembre 2023

**Présents :** AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), COSTE Claude (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS VERGNETTES Nathalie (T), FORASTE Guy (T), GARSAU Jacques (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFFI Pascal (T), VILA Patrice (T).

**Absents excusés :** BOHER Monique (T), CRISTOFOL Françoise (T), GOMEZ Claude (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), PETIT Vivien (T), VIDAL Sylvie (T).

**Absents ayant donné pouvoir :** BURGHOFFER William (T) à AYMERICH Claude (T) PARRILLA Jérôme (T) à METLAINE Naïma (T).

BONMARTEL Jonathan a été nommé secrétaire de séance.

RF

Prades

VU le Code général des collectivités territoriales,

Contrôle de légalité

Date de délibération du 14/12/2023  
066.246690415-DE-092-2023-DE

Par délibération du 14 décembre 2010, le groupement a décidé de modifier ses statuts pour participer au financement de l'OCMACS portée par la CCI de Perpignan et des PO, en partenariat avec la CMA, au bénéfice des entreprises sises dans le périmètre communautaire.

CONSIDERANT que la convention signée en partenariat avec la CCI, maître d'ouvrage et porteur du fond d'Etat FISAC, stipulait une intervention égalitaire du groupement et de l'Etat, à savoir respectivement 15% des investissements réalisés par les entreprises sélectionnées (soit une subvention totale de 30% des investissements).

Par délibération du 24 février 2022, le groupement a décidé la mise en œuvre d'une quatrième tranche de l'opération de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCMACS) pour une période de 3 ans (2022 à 2025) en précisant que l'engagement budgétaire de la Communauté des Communes Roussillon Conflent pour cette tranche est évalué à 36 000.00 €.

CONSIDERANT qu'à cette occasion, une nouvelle convention a été validée qui précise que l'EPCI financera désormais à hauteur de 30% les investissements plafonnés à 6 000.00€, le fond d'état FISAC ayant cessé tout financement depuis 2020.

Après instruction par la CCI et par la Communauté de communes Roussillon Conflent, la demande de subvention de l'entreprise SAS Garage HTC à Ille sur Têt est validée.

La présente délibération concerne donc la validation de cette demande de subvention OCMACS pour un montant de 6000 € sur un montant global des investissements de 44 361.77 € HT.

Les travaux portent sur l'aménagement intérieur du nouveau local (menuiserie, plomberie, électricité...).

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Le Conseil communautaire,**

**VALIDE** la subvention pour l'entreprise « SAS Garage HTC » à Ille sur Têt pour un montant de 6000

**CHARGE** le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Bouleternère, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,



**Le Président  
Marc BIANCHINI**